




BOURGES

Le Maire,

AAPPMA
LE MARTIN PECHEUR DU BERRY
30 rue du Grand Chemin
18000 BOURGES

Direction Mutualisée VRD
Rivières et Eaux Pluviales
Référence : SM/CS/387235
Affaire suivie par Serge MARKESZ
Tél : 02 48 67 57 34
serge.markesz@ville-bourges.fr 

Monsieur Alain DEBORD
Vice-président

Bourges, le 16 DEC. 2019



Objet : Niveau du plan d'eau du val d'Auron à Bourges.

P.J. : - 1 courrier du 28 novembre 2019.

- 1 courriel du 26 septembre 2019.

Monsieur le Vice-Président,

Par courriel du 26 septembre et par courrier du 28 novembre dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la sécheresse très marquée de cet été et de ses conséquences préoccupantes.

Le département du Cher a traversé cette année un épisode de sécheresse exceptionnel. Il en résulte des niveaux de nappes souterraines et des débits de cours d'eau très faibles et parfois inférieurs aux minimas connus aux mêmes périodes.

Le plan d'eau du Val d'Auron à Bourges, alimenté par la rivière l'Auron, n'a pas été épargné par ce phénomène climatique. On peut comprendre que la vision du très fort étiage du plan d'eau suscite des interrogations de la part de nos concitoyens et des demandes qui en découlent.

Comme vous l'indiquez, il n'est pas possible de maintenir toute l'année le niveau du plan d'eau à sa cote légale. On constate que ce phénomène de fort étiage est relativement présent ces dernières années.

En 2005, 2006, 2011 et 2012, l'abaissement du plan d'eau était compris entre -0,50 m et -0,60 m et était de -0,70 m en 2009. Ce n'est que depuis 2017 que l'abaissement du plan d'eau est à nouveau observé, avec cette année-là une cote à -0,59 m à la mi-septembre tandis que l'année dernière, le plus fort étiage était de -0,96 m à fin octobre.

Cette année, la baisse du plan d'eau s'est amorcée en juillet pour atteindre son étiage le plus sévère à -2,30m fin septembre avec un retour à la normale la 1^{ère} semaine de novembre.

Avant 2019, nous n'avions encore jamais été confrontés à une telle situation.

Pour ce qui concerne la mesure des débits entrants, nous prenons l'information au travers de la station hydrométrique gérée par la DREAL Centre installée à l'Orme Diot sur l'Auron en amont de Bourges. Quant au débit sortant du plan d'eau, l'estimation faite jusqu'à présent l'a été de façon empirique. Je reconnais que rien, jusqu'à cette année, n'a motivé que soit mis en place un contrôle plus précis du débit entrant et sortant de ce plan d'eau.

C'est pourquoi nous avons sollicité dès octobre dernier le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) pour qu'il nous apporte son concours technique puisque disposant d'un débitmètre portatif (dont le coût approche les 9 000 € TTC).

Ainsi, des opérations de mesures de débit ont été diligentées en sortie de la vanne de fond, ce qui nous a conduits à manœuvrer celle-ci pour tenir compte des débits entrants provenant de la station de l'Orme Diot.

Par conséquent, et afin d'être pertinent et optimal dans la gestion du débit à restituer à l'aval du barrage en fonction des débits entrants, j'ai donc demandé à mes services que soit installé dans le courant du 1^{er} semestre 2020 un système de mesure de débits, consultable sur place et à distance, afin de respecter au plus près l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1972.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement

Pascal BLANC
Maire de Bourges
Président de Bourges Plus

